PREFACE

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. Elle relève essentiellement d'une prise de conscience collective, c'est l'affaire de chacun.

Pour cela, il convient de développer une véritable culture du risque, notamment au travers de l'information préventive, qui a pour objet d'assurer l'effectivité du droit reconnu à tous les citoyens de connaître les risques majeurs, naturels ou technologiques, auxquels ils peuvent être confrontés (Article L.125-2 du Code de l'Environnement). L'objectif étant de contribuer à élargir le nombre de personnes qui, sensibilisées à ces problématiques, seront en mesure d'appréhender les risques avec lucidité, d'évaluer les enjeux et d'agir en conséquence.

Dans cette perspective, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Lozère, réalisé en 2008, a été réactualisé afin de tenir compte des connaissances nouvelles dans le domaine des risques majeurs prévisibles auxquels est soumis le département ainsi que de l'évolution de la réglementation en la matière.

Le DDRM inventorie, commune par commune, les risques majeurs auxquels les habitants pourraient être confrontés. Il précise également les mesures de protection et de prévention adoptées par les pouvoirs publics pour y faire face. Il rappelle, enfin, les consignes de comportement que chacun doit adopter si ces risques se réalisent.

Ce document est donc la synthèse de l'ensemble des connaissances actuelles dont disposent les différents services de l'Etat. Il permet à chacun, qu'il soit élu, acteur économique ou simple citoyen, de disposer d'une information fiable et d'avoir une vision globale des risques majeurs existants dans le département.

C'est aussi un outil permettant au maire de satisfaire à l'une des obligations réglementaires que constitue la réalisation ou l'actualisation de son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

En Lozère, toutes les communes sont au moins exposées à deux risques reconnus. Aussi, lorsque survient l'évènement, c'est la préparation appropriée de tous et l'attitude adaptée de chacun qui constituent les meilleurs atouts pour en limiter les effets et éviter qu'il ne devienne une catastrophe.

Le préfet

Dominique LACROIX